

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 janvier 2019

CP2019_01_7
id. 4345

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RÉHABILITATION BÂTIMENT I NORD SUR LE SITE DE L' IMEP
À MIMIZAN PLAGE- LOT 6
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une opération de travaux a été programmée pour la réhabilitation du bâtiment I Nord sur le site de l'IMEP de Mimizan, avec une enveloppe budgétaire de 420 000 € TTC.

Le montant estimatif de cette opération étant inférieur aux seuils romains prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres du 27 août 2018 a donné un avis favorable à l'attribution des marchés, et a déclaré le lot 6 infructueux faute de proposition.

Ce lot a donc fait l'objet d'une nouvelle consultation à l'issue de laquelle la commission d'appel d'offres réunie en date du 26 novembre 2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'attribution du marché réhabilitation du bâtiment I Nord sur le site de l'IMEP à Mimizan plage -lot n° 6 « cloison résine »- avec l'Entreprise LABAT ESCOUTELOUP pour un montant de 9 068,80 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC